

L’exil vers Allah et Son Prophète ﷺ

Par l’imam Ibn Al-Qayyim

بسم الله الرحمن الرحيم

Il existe deux sortes d’exil ; l’une consiste à se déplacer physiquement d’un endroit vers un autre et l’autre qui occupera ici notre attention, consiste à s’orienter vers Allah et Son Messager -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- par le cœur. Le véritable exil et son origine proviennent du cœur ; les membres ne font que suivre ses aspirations. L’exil vers Allah consiste à fuir tout amour, toute crainte, tout espoir, toute confiance, toute adoration, toute invocation, toute soumission, toute résignation, toute humiliation voués à quiconque en dehors de Lui pour se réfugier vers Lui. Ainsi, le serviteur fuit à la fois Son Seigneur pour retrouver Son Seigneur ; le fuir relève de « l’Unicité dans la Seigneurie » dans le sens où il fuit le mauvais destin et les interdits. Tandis que fuir vers Lui relève de « l’Unicité dans l’Adoration » dans le sens où il se réfugie vers Son Adoration et Ses Commandements. Il n’y a pas d’autre échappatoire pour fuir la création – ce qui revient en fait à fuir le Créateur en sachant que rien n’échappe à Son Pouvoir et à Sa création – que de se réfugier vers l’amour du Créateur…

Quant à s’exiler vers le Messager d’Allah -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*-, il s’agit d’emprunter le chemin qu’il a tracé à sa nation et de s’éloigner des sentiers perdus. Cependant, en suivant sa voie on devient un étranger au milieu des hommes, seul dans la foule, si loin des habitations adjacentes, isolé d’un voisinage si nombreux. On ressent de la répulsion envers l’univers familier et de l’attraction envers l’univers étranger…

Les limites de cet exil vers le Messager -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- consistent à faire voyager l’esprit pour lui faire puiser directement à la source les enseignements de l’Islam, qui s’incarnent à travers la Révélation rapportée par Mohammed -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*-. Aucun citadin n’a le droit dans son exil intérieur, de se référer aux coutumes des ancêtres, sous le prétexte paresseux qu’ils sont plus à même de faire accéder à la lumière de la connaissance. Cet exil est pourtant imposé à tout musulman. Il correspond à la deuxième partie de « l’attestation de foi » (Mohammed est le Messager d’Allah -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*-) de la même façon que l’exil vers Allah correspond à la première partie de cette attestation (il n’y d’autre dieu digne d’être adoré en dehors d’Allah).

C’est de ces deux exils qu’il faudra rendre compte dans le *Barzakh* (monde intermédiaire entre où les morts attendent le jour de la résurrection) et le Jour de la Résurrection. Qatâda souligne à cet effet : **« les premières et les dernières générations seront interrogées sur deux choses : qui adoriez-vous ? Et qu’avez-vous répondu aux prophètes ? »**[1]

Allah ta’ala révèle :

[1] Rapporté par e-Tabarî dans son *Tafsîr* (14/47).

« **Par Ton Seigneur ! Ils ne peuvent prétendre à la foi, tant qu'ils ne te soumettront pas leurs litiges, et qu'ils ne soient pas affligés par ton jugement, en s'y résignant pleinement** ».
Les femmes; 65

Allah jure par Lui-même que personne ne peut se raffermir dans sa foi et se prétendre de ses adeptes tant qu'on ne se réfère pas à Son Messager -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- sur tous les points litigieux qu'on rencontre dans tous les domaines de la religion. On doit de surcroît recevoir la décision et la loi de Mohammed à cœur ouvert sans ne ressentir aucune affliction ni aucune gêne à l'encontre de son jugement en s'y soumettant pleinement.

Pour tester son cœur, il suffit à l'individu de vérifier ses réactions lorsqu'un enseignement du Prophète va à l'encontre de ses propres aspirations ou de la coutume de ses ancêtres, concernant un point infime ou important de la religion.

« **Chacun se fait le témoin de lui-même[2] • et ne peut se cacher derrière des excuses** ».
La Résurrection ; 14-15

Il incombe de se soumettre à la volonté d'Allah et de Son Messager comme une personne dominée ou un esclave pour qui son maître est plus cher à ses yeux que tout au monde. Il doit avoir conscience que la soumission à son maître qui passe avant sa propre personne est à l'origine de son épanouissement et de son bonheur éternel. Ce maître qui est plus bienfaisant envers lui que lui-même ; il est plus compatissant envers lui, meilleur conseilleur, plus au courant de ses propres intérêts et plus à même de les lui procurer.

Allah dit :

« **Le Prophète passe aux yeux des croyants avant leur propre personne** ».
Les coalisés ; 6

Cette préférence dont le véritable croyant fait preuve à l'égard du Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- implique un certain nombre de points dont notamment :

- Il doit l'aimer plus que sa propre personne qui est la chose la plus chère à ses yeux s'il veut mériter le nom de croyant.

- Cet amour et cette préférence doivent le conduire à une soumission parfaite et à une pleine obéissance vis-à-vis de ses enseignements et il doit tout sacrifier au profit de cet amour.

- Il ne doit pas s'en remettre ou se laisser dominer par sa propre personne, mais il doit abandonner son sort aux mains du Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- comme un esclave envers son maître ou comme un fils envers son père. il n'a donc aucune liberté si ce n'est celle que le Messager -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- lui concède étant donné qu'il passe avant lui-même.

Comment peut-on dès lors avoir de la réticence vis-à-vis de ses paroles et de les négliger au profit d'un autre !

---

[2] Autre traduction possible : (***Chacun connaît sa situation***).

Comment peut-on s'en remettre au jugement d'un autre au dépend du sien !

Comment peut-on pencher plus vers un autre jugement sous prétexte que la vérité ne se puise pas à sa source, mais qu'elle est le fruit de l'esprit ou que ses enseignements ne sont pas formels !

Il est pourtant la référence qui permet de distinguer entre le vrai et le faux et qui implique de le faire passer avant toute chose.

Allah 'azza wa jall dit :

« **Il n'appartient pas à un croyant ni à une croyante, lorsqu'Allah et Son Messager prennent une décision, de se fier à sa propre initiative**. »
Les coalisées ; 36

Prendre l'initiative sur ses affaires quand il existe une loi venant d'Allah et de Son Messager est contraire à la foi. L'Imam Shâfi'î -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- relève à l'unanimité des compagnons, des successeurs et de la génération suivante qu'il ne convient pas de se tourner vers la parole de quiconque s'il existe un Texte de la *Sunna* dans une question donnée. Le Très-Haut dit également :

« **Dis : obéissez à Allah et obéissez au Messager, mais si vous vous détournez sachez qu'il aura à répondre de sa charge et que vous aurez à répondre de la vôtre. Si vous le suivez, vous serez alors guidé sur le bon chemin ; il n'appartient rien d'autre au Messager que de transmettre clairement le Message**. »
La lumière ; 54

Il est donc intolérable d'obéir à quelqu'un d'autre parmi les hommes en dehors de Mohammed -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- en sachant que la condition pour parvenir au bon chemin, c'est de le suivre.

Allah ta'ala révèle :

« **Ô croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et aux détenteurs de l'autorité parmi les vôtres. Si vous avez un différent sur quoi que ce soit, alors ramenez-le à Allah et à Son Messager si vous croyez vraiment en Allah et au Jour Dernier ; cela vaut mieux et a de meilleures conséquences**. »
Les femmes ; 59

Obéir à Mohammed -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- revient à obéir à Allah. Les anciens et les nouvelles générations s'accordent à dire que ramener un différent à Allah consiste à le ramener au Coran. Alors que le ramener au Messager consiste à le ramener à sa personne au cours de sa vie et à sa Tradition après sa mort. La fin du verset nous apprend que l'obéissance à Allah et à Son Messager -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- est à l'origine du bonheur sur terre et dans l'au-delà.

Si l'on se penche sur tout le mal qui s'abat sur le monde, on se rendra compte qu'il provient de la désobéissance au Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*-. À l'inverse, tout le bien que peut connaître ce monde provient de l'obéissance au Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*-. Tous les malheurs et les tourments que les hommes subissent dans l'autre monde

proviennent de cette même raison. En définitive, la désobéissance au Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- est à l’origine de tous les malheurs qui ont lieu ici-bas et dans l’au-delà. Si les hommes obéissaient à cet homme comme il convient, il n’y aurait pas de mal sur terre ; cela concerne aussi bien les calamités à grande échelle que les douleurs et les angoisses que l’individu ressent en lui-même. Celles-ci proviennent indubitablement de la désobéissance au Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- étant donné que son obéissance est une forteresse et un refuge garantissant la paix intérieure et la sécurité…

Source : ar-Risâla e-Tabûkiya